



Berne, le 9 octobre 2024

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

Avant-projet de révision partielle de la loi sur l'aide aux victimes : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 9 octobre 2024, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision partielle de la loi sur l'aide aux victimes (RS 312.5).

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 24 janvier 2025.

Afin de répondre aux motions 22.3234 Carobbio Guscetti, 22.3333 Funicello et 22.3334 de Quattro, l'avant-projet du Conseil fédéral vise à garantir aux victimes de violence (notamment domestique ou sexuelle) un accès à des prestations spécialisées et de qualité sur le plan médical et médico-légal. L'assistance médico-légale devient une prestation d'aide aux victimes. En renforçant cette forme d'assistance, la révision a entre autres pour objectif d'améliorer le recueil des preuves et les possibilités de les exploiter lors d'une procédure, ce qui pourrait avoir un impact positif sur le taux de dénonciation et les condamnations pénales.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

jonas.amstutz@bj.admin.ch

En vue d'éventuelles questions, nous vous prions d'indiquer dans votre prise de position les personnes de contact compétentes.



Mme Simone Füzesséry (058 462 47 69) et Mme Jasmin Sangiorgio (058 481 83 41) se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Beat Jans
Conseiller fédéral